

Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 septembre 2022 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Jolanda VAN DE LAAR, Alicia MATHIS, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Monette DESTAMPES, Daniel ROUDIERE, Yolande REILHE, Marie-France QUEBRIAC, Adrien GARRIT.

Absents excusés : Louis-Jean HALLE a donné pouvoir à Christophe DELARGE,
Jacqueline WEGNER

Marc DECOUDIN est nommé secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, Monsieur Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : Taux de la taxe d'aménagement 2023

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2022

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 est approuvé à l'unanimité et signé.

TAXE D'AMENAGEMENT 2023 :

La taxe d'aménagement perçue actuellement par notre commune est au taux de 2%.

Le législateur ayant décidé que sur cette taxe, 0,1 ou 0,2% reviendrait à la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose de passer cette taxe à 2,2% afin que cette nouvelle disposition n'ait pas d'incidence négative sur le budget de la commune ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LE NOUVEAU DEVIS DU RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE (LEDS) DE LA RUE DU MALBEC

Le Conseil Municipal, en date du 29 avril 2022, a approuvé à l'unanimité le remplacement des lampadaires pour un coût prévu d'environ 15.000 € à la charge de la commune. Ce projet étant subventionné à 70% par la FDEL et bénéficiant d'une aide départementale ;

Le devis présenté par Bouygues était de 42.322 € TTC.

Après étude complémentaire et vu l'état des gaines et câbles, Bouygues propose le remplacement complet de ces infrastructures (toute autre solution nous exposerait à des pannes, notamment après inondations).

Le nouveau devis s'élève donc à 78.003,60 € TTC, ce qui revient à augmenter la charge revenant à la commune d'environ 5000 à 8000€.

Devant l'urgence à faire des économies d'énergie et au regard de la consommation d'énergie de ces lampadaires, Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce nouveau devis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT REGLEMENTATION DES HEURES DE MISE EN SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monette DESTAMPES rappelle que nous faisons partie d'un groupement d'achat d'électricité qui nous protège, pour l'instant, de fortes augmentations. Toutefois, le groupement a acheté de l'électricité couvrant nos besoins jusqu'en juin 2023.

Il convient donc de faire des économies d'énergie et d'appliquer ce qu'il est convenu d'appeler « la sobriété énergétique ».

Monsieur le Maire indique que presque toutes les communes de la CCVLV éteignent l'éclairage public dès 23 h ou minuit.

Après différents échanges, il est proposé de voter sur deux types de coupures, à savoir :

- de minuit à 05h00 h
- De 23h00 h à 06h00 h

La première proposition recueille deux voix

La deuxième proposition recueille onze voix

La proposition de couper l'éclairage public de 23 h à 6 h est donc adoptée

DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION FAST CONCERNANT L'AIRE DE CAMPING-CARS

Après évocation de la fréquentation actuelle de l'aire par monsieur DECOUDIN, le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès du Département (Enveloppe FAST).

DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AUX SERVICES NUMERIQUES DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de voter chaque année pour le renouvellement de ce contrat.

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT DE LA PARCELLE AV 56 (rue du Pal) d'une surface de 75 m2

Monsieur le Maire explique qu'il a négocié la possible acquisition de cette parcelle au prix de 1,50 € le m2 ; Cette parcelle nous permettra de créer deux places de stationnement et d'accéder, et donc d'entretenir les abords de la maison du PAL.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet achat et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tous documents permettant de finaliser cet achat.

MESURES VISANT A FAIRE DES ECONOMIES D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé, afin de faire des économies d'eau, d'installer des cuves récupérant l'eau d'une partie de la toiture de l'atelier municipal, ceci entraînant la pose d'une gouttière sur ce versant.

Cette eau servira à l'arrosage des fleurs et massifs ornant notre village.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cet équipement.

VALIDATION DES DEVIS APPARTEMENTS GUSTAVE GUICHES

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal du 24 juin 2022, cette question avait déjà fait débat, mais que, devant le manque de précisions des éléments recueillis, Monsieur Daniel ROUDIÈRE n'avait pas pu effectuer une analyse correcte des différents devis. Il devait, de ce fait, revoir les différents entrepreneurs pour obtenir des compléments d'information et une actualisation des devis eu égard à l'augmentation des matières premières et autres en cette période de trouble mondial.

Il est précisé que Monsieur Didier GUYOT, intéressé par le projet, ne participe pas au vote et a donc quitté la salle de réunion ;

Monsieur Daniel ROUDIÈRE a revu les différents entrepreneurs et a pu, de ce fait, établir un document de synthèse faisant ressortir les offres mieux disantes qu'il remet aux membres du Conseil.

Après échange de questions réponses concernant ces offres, le Conseil décide de voter en faveur des entreprises retenues par Monsieur Daniel ROUDIÈRE pour les deux programmes de rénovation :

Opération N°1 : Création d'un appartement au rez-de-chaussée ;
Opération N°2 : Rénovation de l'ancien appartement située au 1^{er} étage occupé jadis par le receveur des Postes.

Entreprises les mieux disantes :

Lot N° 1 Démolition, dépose, gros œuvre, serrurerie.

Entreprise OLIVEIRA

Appartement RDC pour un montant HT de 7 167,50 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 8 432,50 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N°2 Plâtrerie isolation, faux plafonds.

Entreprise OLIVEIRA

Appartement RDC pour un montant HT de 16 827,70 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 16 902 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N°3 Electricité, courants forts et faibles

Entreprise GUYOT

Communs pour un montant HT de 2 827 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement RDC pour un montant HT de 6 155 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 5 971 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 4 Plomberie sanitaires

Entreprise GUYOT

Appartement RDC pour un montant HT de 6 867 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 8 317 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 5 Chauffage

Entreprise GUYOT

Appartement RDC pour un montant HT de 9 474 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 8 436 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 6 Menuiserie

Entreprise SOP Menuiserie

Appartement RDC pour un montant HT de 11 437,25 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 20 701,59 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 7 Carrelage

Entreprise VALEIN

Appartement RDC pour un montant HT de 1 050 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 1 050 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 8 Peintures, sols souples PVC

Entreprise OLIVEIRA

Appartement RDC pour un montant HT de 14 482,90 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Appartement R+1 pour un montant HT de 15 330,90 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Lot N° 9 Cuisine.

Entreprise CLAVIERE

Appartement RDC pour un montant HT de 6 395,83 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ce devis

Diagnostics

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'établir un diagnostic de performance énergétique avant et après travaux ainsi qu'un diagnostic amiante avant travaux. La société GB TECH a répondu à notre demande et a proposé les devis suivants :

- Diagnostic de Performance Energétique avant et après travaux : 400,00€
- Diagnostic Amiante : 2 160,00€

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces devis

TRAVAUX CONCERNANT LA RUE DE LA COMBOLIERE

Monsieur le Maire rappelle que cette rue, très en pente, reçoit de grandes quantités d'eau en cas de fortes pluies.

Monsieur Christophe DELARGE propose de faire des « saillies » en amont sur cette rue afin que l'eau n'arrive pas en torrent en bas de cette rue. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux en octobre.

Les canalisations d'eaux pluviales de cette rue étant bouchées, Monsieur le Maire demandera aux employés communaux s'ils peuvent agir, sinon un devis à des entreprises spécialisées sera demandé.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Christophe DELARGE indique que la journée de vendanges avec l'école pourrait se faire le 27 ou le 29 septembre. Monsieur le Maire fera le lien auprès de Madame CHASSAGNE.
- Monsieur Serge FLOIRAC (Rivière Haute) signale que sa cave reçoit des infiltrations d'eau provenant de la route située en surplomb et demande la réalisation d'un caniveau qui empêcherait l'eau de s'infiltrer.
- Madame Marie-France QUEBRIAC signale un caniveau bouché à Rivière Basse donc caniveau à curer avant l'hiver par les employés municipaux.
- Monsieur le Maire rappelle les concerts de Musique à Albas les 23 et 24 de ce mois et la matinée nettoyage du cimetière prévue le 17 octobre

Date prochaine réunion du Conseil Municipal :

. Vendredi 4 novembre 2022 à 20H30

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h00.